



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**XTRAVEL-CONVENTION SUR LA POSE DE PANONCEAUX DIRECTIONNELS  
SUR LES MÂTS CWGC DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU  
POINTS NOEUDS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRAGEOIS**

(N°2026-164)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan Vélo départemental » ;

**Vu** la délibération n°2025-26 de la Commission Permanente en date du 24/02/2025

« Convention cadre d'entretien pour les aménagements cyclables » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Commonwealth War Graves Commission (CWGC), la convention relative à la pose de panonceaux directionnels sur les mâts CWGC dans le cadre de déploiement d'un Réseau Points-Nœuds (RPN) sur le territoire de l'Arrageois, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Accord sur la pose de panonceaux directionnels sur les mâts  
CWGC  
dans le cadre du déploiement d'un Réseau Points Nœuds  
sur le territoire de l'Arrageois**

**1. Les Parties :**

Le **Département du Pas-de-Calais**, gestionnaire du Réseau Points Nœuds sur le territoire de l'Arrageois, SIREN 226 200 012, demeurant à Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson 62000 Arras, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

Dit « le Département » ;

Et

La **Commonwealth War Graves Commission**, gestionnaire des mâts et panneaux directionnels sur lesquels seront posés les panonceaux, SIREN 775 750 789, demeurant au 5/7 rue Angèle Richard 62217 Beaurains, représentée par Tarik Boucetta, en sa qualité de Manager du service Travaux France.

Dite « la CWGC » ;

**2. Exposé :**

Le Département souhaite implanter des panonceaux directionnels sur les mâts des panneaux directifs de la CWGC. Cette demande s'inscrit dans le déploiement d'un Réseau Points Nœuds, réseau cyclable, sur le territoire de l'Arrageois.

Les panonceaux feront une taille de 200x200 mm et seront accrochés au moyen d'une bride métallique sur les mâts.

La liste des mâts concernés est jointe en *Annexe 1*.

Cette liste définit précisément la localisation et les coordonnées GPS de chaque mât, son aspect au jour du repérage (photo) et le nombre de panonceaux à poser.

Cette liste annexe pourra évoluer en fonction des modifications du Réseau Points Nœuds sur le territoire, sans que cela ne remette en cause les éléments énoncés dans cet accord.

### **3. Accord :**

La CWGC autorise le Département à fixer des panonceaux sur ses mâts selon les modalités décrites dans cet accord.

Ce document a pour objectifs de fixer les responsabilités de chacune des parties et les relations entre eux.

Il est entendu que

- Les mâts et les panneaux sont la propriété de la CWGC ;
- Les panonceaux et leurs brides sont la propriété du Département.

#### Responsabilités du Département :

L'entretien et le remplacement des panonceaux et de leurs brides, notamment en cas de vol ou de dégradation, sont la responsabilité du Département.

En cas de modification sur la liste de mâts concernés, le Département s'engage à en informer la CWGC.

Le Département s'engage à demander l'accord de la CWGC pour toute nouvelle implantation, au moins un mois avant la pose du panonceau.

#### Responsabilités de la CWGC :

L'entretien et le remplacement des mâts et des panneaux sont de la responsabilité de la CWGC.

En cas de remplacement d'un ou plusieurs mâts supportant un panonceau, la CWGC informera le Département et transmettra une photographie de l'état final après la réalisation des travaux.

Dans le cas où la CWGC déciderait de modifier la localisation d'un panneau listé en annexe 1, elle s'engage à informer le Département au moins un mois avant cette modification, afin de laisser le temps au Département de trouver un support alternatif.

La CWGC s'engage à ne pas retirer de panonceaux de ses mâts sans l'accord du Département.

#### Communication :

Afin que les notifications prévues par le présent accord soient valides, elles devront être notifiées par écrit (courrier postal ou mail) aux coordonnées suivantes :

Pour le Département :

*Bureau des Politiques de Mobilité, Direction de la Mobilité et du Réseau Routier*

*Hôtel du Département, Rue Ferdinand Buisson 62000 Arras*

*Mail : .....*

Pour la CWGC :

A l'attention du manager du Service Travaux

7 rue Angèle Richard 62217 Beaurains

Mail : .....

Chaque Partie pourra à tout moment modifier ces coordonnées de notification après en avoir informé l'autre Partie par écrit.

#### **4. Durée de validité :**

Cet accord entre en vigueur à compter de sa date de signature et prendra fin à la première des dates suivantes :

- Démantèlement du projet Réseaux Points Nœuds par le Département ;
- Choix de la CWGC de supprimer la signalétique matérielle de ses sites.

#### **5. Signatures des parties :**

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

Fait à \_\_\_\_\_, le

\_\_\_\_\_  
Signature

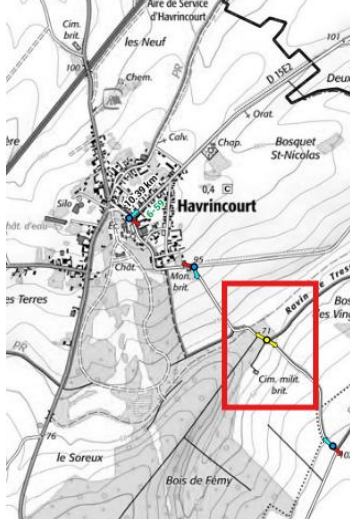

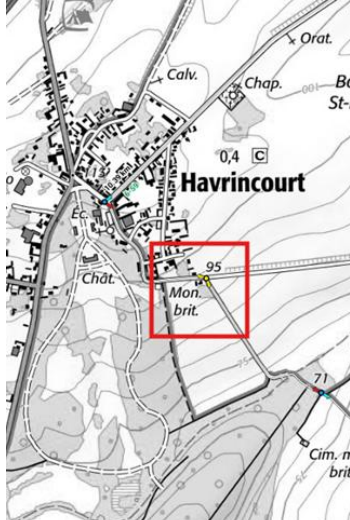

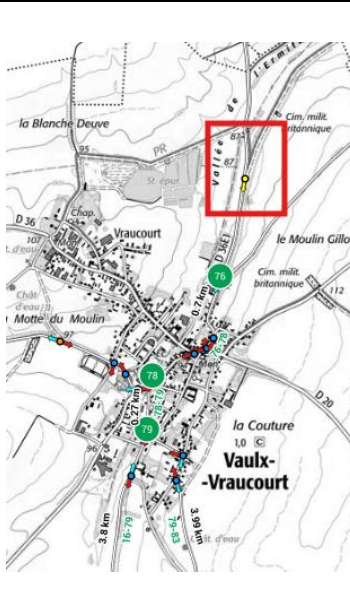
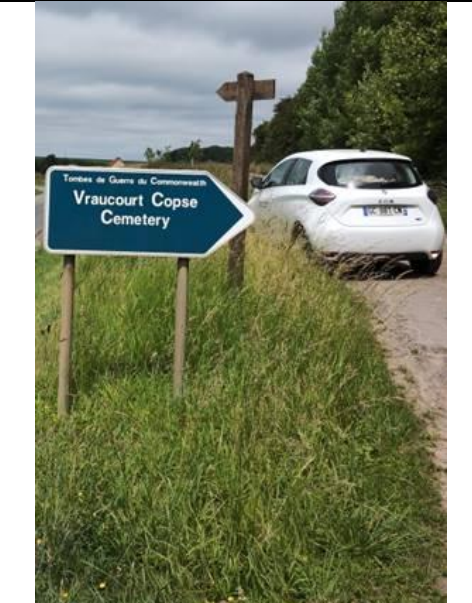
La Commonwealth War Graves Commission, représentée par Tarik Boucetta, en sa qualité de Manager du service Travaux France.

Fait à \_\_\_\_\_, le

\_\_\_\_\_  
Signature

|||||  
COMMONWEALTH  
WAR GRAVES  
|||||

Annexe 1 :

Localisation	Photo	Coordonnées (WGS84) :	Type de panneaux à poser
		<p>50.10542039,3.0954 1190</p>	<p>2 panneaux de 200 x200 mm strictement opposé</p>
		<p>50.10878419,3.0902 1088</p>	<p>2 panneaux de 200x200 mm non opposés</p>
		<p>50.156019562,2.913 377982</p>	<p>1 panneau de 200x200 mm</p>



## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Bureau d'appui à la maîtrise d'ouvrage

**RAPPORT N°12**

Territoire(s): Arrageois, Lens-Hénin, Artois  
Canton(s): Tous les cantons des territoires  
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 26 MAI 2026**

### **XTRAVEL-CONVENTION SUR LA POSE DE PANONCEAUX DIRECTIONNELS SUR LES MÂTS CWGC DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU POINTS NOEUDS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRAGEOIS**

Le conseil départemental, lors de sa séance du 30 janvier 2023, a approuvé le Plan Vélo départemental 2022 – 2027, déclinaison du pacte des solidarités territoriales.

Le plan vélo a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Le programme européen de coopération transfrontalière INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen a lancé son premier appel à projets en novembre 2022. Parmi ses priorités thématiques, l'une vise le financement de projets œuvrant pour le développement touristique et culturel et une autre porte sur la mobilité durable. C'est dans ce cadre que le Département du Pas-de-Calais s'est inscrit au travers du projet XTraVel – Expérience Transfrontalière en Vélotourisme.

Pour le Département du Pas-de-Calais, le projet se concentre sur les territoires de l'Arrageois, l'Artois et Lens-Hénin et se décline au travers d'un bouquet d'actions, avec une participation Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 60 % des dépenses:

1. La réalisation d'un réseau points-nœuds (RPN) à l'échelle des territoires de l'Arrageois, de Lens-Hénin et de l'Artois, objet du présent rapport,
2. La mise en tourisme de la V32 dite « véloroute de la mémoire » d'Amiens à Arras sur la thématique des sportifs durant la grande guerre,
3. Le jalonnement de l'itinéraire entre Arras et le Département de la Somme avec l'idéogramme réglementaire et les mentions des communes traversées.

La délibération de la Commission Permanente du 24 février 2025 est venue

préciser le cadre de l'intervention du département en matière de RPN avec un déploiement sous maîtrise d'ouvrage départementale à l'échelle du périmètre du programme européen XTraVel soit sur les trois territoires suivants : l'Arrageois, Lens-Hénin et l'Artois.

Ainsi, le Département du Pas-de-Calais travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires du territoire tels que la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) pour la matérialisation d'un RPN qui se formalise par la pose de panonceaux dédiés.

L'implantation de ce jalonnement peut se faire sur les mâts des panneaux directifs de la CWGC.

La CWGC autorise donc le Département à poser des panonceaux sur leurs mâts à condition que les responsabilités de chacune des parties soient fixées et formalisées par la signature d'une convention.

Ainsi, conformément à la délibération cadre adoptée en commission permanente du 24 février 2025, le Département s'engage à l'entretien et au remplacement des panonceaux et de leurs brides, notamment en cas de vol ou de dégradation ainsi qu'à informer la CWGC de toute modification sur la liste des mâts concernés et demander leur accord pour toute nouvelle implantation.

La CWGC s'engage quant à elle, à informer le Département en cas de remplacement de leurs panneaux ou de modification de leur localisation.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la CWGC, la convention relative à la pose de panonceaux directionnels sur les mâts CWGC dans le cadre de déploiement d'un RPN sur le territoire de l'Arrageois.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY